

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le

01 OCT. 2014

Service Aménagement

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

Division Évaluation Environnementale

à

Réf. Chr : 538/14

Nos réf. : 2014 - 001222

Affaire suivie par : Emmanuelle BARETJE
emmanuelle.baretje@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur le Maire
Mairie d'Ortaffa
Place du Clocher
66560 ORTAFFA

Tél. 04 34 46 66 90

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

**Dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté "Les Escoumelles" -
Commune d'Ortaffa (66)**

Par courrier reçu le **30/07/2014**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté "Les Escoumelles".

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet, et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

L'Adjoint au chef
du Service Aménagement

Frédéric DENTAND